

L'apprentissage mode d'emploi

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

C'est un contrat à durée déterminée qui prévoit une période d'essai de 45 jours consécutifs ou pas. Pour la licence professionnelle Bibliothécaire le contrat est en moyenne de 12 mois, le plus souvent du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. D'autres combinaisons sont possibles, à condition d'y inclure la période de formation au CFA.

Comment s'organise l'alternance ?

Un enseignement théorique au CFA de Bordeaux Montaigne (sur le site de l'IUT Information-Communication, Pôle des Métiers du livre), complété par une formation pratique en bibliothèque.

Des missions opérationnelles encadrées au sein de l'entreprise par un maître d'apprentissage (le responsable d'établissement ou l'agent justifiant d'un diplôme équivalent).

Un suivi régulier par l'outil électronique Caliel qui met en lien l'apprenti, le maître d'apprentissage et le tuteur académique, et trois contacts annuels dont une visite sur site obligatoire.

Combien paie-t-on un apprenti ?

La rémunération correspond à un pourcentage du SMIC, ou du minimum conventionnel si celui-ci est plus favorable, et varie en fonction de l'âge et de l'avancement de l'apprenti dans le cycle de formation.

Niveau requis bac+2

LICENCE PROFESSIONNELLE

En apprentissage

Documentation et bibliothèque **Parcours Bibliothécaire**

CFA de l'Université Bordeaux Montaigne
Mention Métiers du livre

■ Public concerné

Étudiants relevant de la formation initiale ou de la formation continue, possédant des prérequis dans les métiers du livre. La formation est donc principalement ouverte aux titulaires de DUT Métiers du livre ou à des étudiants de licence générale ayant suivi le parcours « métiers du livre » en L3, ou justifiant d'une expérience professionnelle en bibliothèque.

■ Objectifs de la formation

Acquisition des savoirs théoriques et pratiques indispensables à l'exercice des responsabilités, à la conduite de projets techniques et aux fonctions d'encadrement dans les bibliothèques-médiathèques d'aujourd'hui. Il s'agit donc de former des cadres gestionnaires de bibliothèques qui visent les concours de catégorie A des fonctions publiques d'État et territoriales et des cadres intermédiaires, en particulier des responsables de moyennes bibliothèques et de bibliothèques intercommunales.

■ Insertion professionnelle

Le taux d'insertion professionnelle, étudié depuis 2009 par l'enquête annuelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, est en moyenne de 60% trois mois après l'obtention du diplôme et 85% dans les deux ans qui suivent.

■ Admission à la formation

Pour les titulaires d'un diplôme niveau Bac+2

■ Candidature

Information sur le site de l'IUT : www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/etre-candidat/

Attention aux dates limites de téléchargement et de dépôt.

Le recrutement se fait en 2 temps :

- 1) Admissibilité sur dossier de candidature (parcours universitaire, connaissance de la profession, expériences, motivation, promesse d'apprentissage).
- 2) Admission après examen écrit et entretien sur le projet personnel et professionnel, entre mai et juin.

■ Effectifs

La licence professionnelle Bibliothécaire peut compter jusqu'à 20 étudiants très majoritairement apprentis.

■ Organisation générale de la formation

Pour les étudiants de moins de 30 ans, (dispositif expérimental de la Région-Nouvelle-Aquitaine) l'apprentissage en bibliothèque est fortement recommandé. Pour les autres, sont requises 20 semaines de stage, dont 2 semaines obligatoires à l'étranger.

La formation est conçue en alternance, elle est dispensée pour partie au centre de formation d'apprentis (CFA, sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne) et pour partie chez l'employeur, au sein d'une bibliothèque.

Elle totalise 550 heures de cours dispensés par des enseignants-chercheurs de l'université et par des professionnels des métiers du livre, issus notamment des bibliothèques publiques d'État et territoriales exerçant en région et sur le territoire national. L'année est organisée en sept unités d'enseignement (UE).

UE1 : Maîtriser les outils de communication (100h)

L'UE1 permet de parfaire l'utilisation des outils de communication et d'obtenir la certification C2i. Elle donne une ouverture sur le monde par la découverte de littératures et productions éditoriales étrangères.

UE2 : Connaissance du champ professionnel (150h)

L'UE2 permet de saisir les enjeux économiques, culturels et sociaux des métiers du livre en approfondissant la connaissance du champ professionnel.

UE3 : Environnement juridique et économique (130h)

L'UE3 permet l'acquisition de compétences spécialisées en économie et gestion appliquées aux métiers du livre et des bibliothèques.

UE4 : Méthodes et pratiques professionnelles (170h)

L'UE4 permet d'acquérir un ensemble de compétences professionnelles spécifiques. Préparation aux concours / projet d'établissement / bibliothèque virtuelle / numérisation des fonds patrimoniaux / fonds spécialisés (BD, manga, comics).

UE5, 6 et 7 : Projet tutoré, apprentissage ou stage, mémoire

Les UE 5, 6 et 7 permettent d'acquérir et de mobiliser des compétences dans la conduite de projets individuels et collectifs. Projet tutoré, expérience d'apprentissage (ou de stages), et rédaction d'un mémoire-action contribuent à développer l'autonomie, le sens de l'initiative et la faculté d'analyse dans la perspective d'accès à de futures responsabilités.

Pour plus d'information sur les métiers du livre rendez-vous sur le site de l'IUT :

www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/metiers/livre/

Informations sur le diplôme et l'apprentissage :

www.apprentissage-superieur-aquitaine.fr